

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2

MISE A DISPOSITION
 Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 4 septembre 2017.

A Limersheim, le 4 septembre 2017
 Le Maire, Stéphane SCHAAL



Liste des emplacements réservés		
Numéro	Vole publiques / Destination	Bénéficiaire
A1	Vole d'accès à la zone AU à partir de la rue circonvallée	Commune
A3	Création d'une vole de 6m d'emprise à l'est du village	Commune
A6	Création d'un cheminement piéton saisonnier élargisse de la Forge avec la rue du Vin	Commune
A9	Elargissement de la rue Haute	Commune
A10	Prolongement de la rue Birnen	Commune
A11	Prolongement de la rue du Lin	Commune
A12	Création d'une vole reliant la rue Birnen à la rue du Lin	Commune
A13	Elargissement de la rue du Fossé à l'extrémité du village	Commune
A18	Aménagement du carrefour de la Rue des Platanes - Rue de Birnen (sans coupés)	Commune
A4	Ouvrage public : Aménagement de la place devant la salle des fêtes + stationnement	Commune
A5	Espace vert : Place publique, espace vert stationnement et vole de liaison entre les zones NA à l'extrémité de la rue des Bois	Commune



PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE PLU

1 - LE ZONAGE

- Limite ou secteur de zone
- UA Désignation de zone
- UAa Désignation de zone de secteur de zone

- Espace boisé classé à conserver ou à créer

2 - LES EMPLACEMENTS RESERVES

- A1 Numéro
- 15 Emprise de l'emplacement réservé
- Vole publique, ouvrage public, projet d'intérêt général ou espaces verts à créer ou à élargir

3 - LES AUTRES PRESCRIPTIONS

- Recul par rapport à l'axe de la vole pour les autres constructions : habitations.
- Recul par rapport à l'alignement ou à la limite d'emprise des voies
- Recul par rapport à la limite de zone

- Plantations à réaliser ou à préserver

Secteurs du règlement :

- Secteur soumis au risque d'inondation

- I1 Canalisation de transport d'hydrocarbures liquides

I4 Ligne électrique :

- Ligne électrique aérienne
- Ligne électrique souterraine

- Périmètre de protection rapprochée des eaux potables

